

RICA

Des résultats économiques en hausse en 2021

Mis à mal les deux années précédentes, l'excédent brut d'exploitation (EBE) par équivalent temps plein (ETP) non salarié des exploitations agricoles se redresse pour atteindre 59 000 euros, toutes orientations de production confondues. Les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux sont les premières à bénéficier de cette embellie. Grâce aux indemnités et subventions, les viticulteurs AOP et les aviculteurs voient leurs résultats s'améliorer sur un an. Seule exception à cette reprise : les éleveurs ovins perdent du revenu et toute proportion gardée, les producteurs de Cognac après une excellente année 2020.

Après deux années de baisse (- 16 % en 2019 et - 2 % en 2020), l'excédent brut d'exploitation (EBE) par ETP non salarié en Nouvelle-Aquitaine affiche une nette reprise. Il progresse de 24 % pour atteindre 59 000 euros, mais reste inférieur à celui de la France métropolitaine (67 700 euros pour une progression de 29 %). L'excédent brut d'exploitation (EBE) traduit la capacité de l'entreprise à générer des ressources du seul fait de son

activité. Il est utilisé pour rémunérer l'exploitant (prélèvements privés), rembourser les annuités d'emprunts à moyen et long terme et pour constituer une réserve (autofinancement des investissements). Le résultat courant avant impôts (RCAI) par ETP non salarié s'élève à 35 000 euros (41 400 euros France métropolitaine). Il augmente de 53 %, soit + 9 500 euros par rapport à 2020. Le RCAI se déduit de l'EBE après prise en compte des charges

financières et des amortissements (qui ne sont pas décaissables). Il mesure la performance économique de l'exploitation et constitue l'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux de l'exploitant (Tableau 1). Les exploitations néo-aquitaines subissent une hausse modérée de leurs charges d'approvisionnement (+ 2 %). Les charges d'engrais augmentent de 5 % et celles totales d'énergie de 6 % (dont 16 % pour le carburant stocké).

Tableau 1 - Des revenus en hausse sauf pour les éleveurs ovins et les viticulteurs

Principaux indicateurs et évolutions

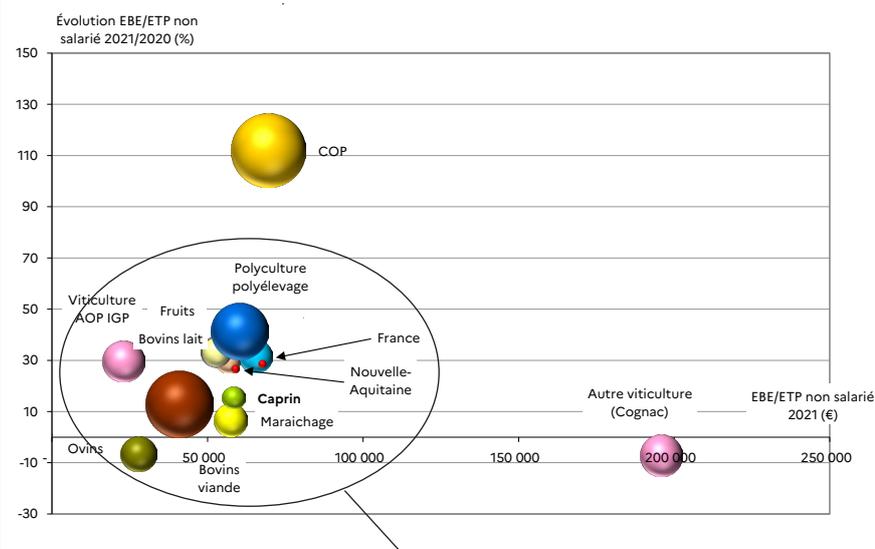
Orientation technico-économique	Nombre d'exploitations Univers	EBE moyen euros	EBE par ETP non salarié		RCAI moyen euros	RCAI par ETP non salarié	
			2021 euros	Évolution 2021/2020 %		2021 euros	Évolution 2021/2020 %
ENSEMBLE Nouvelle-Aquitaine	47 289	76 099	58 986	26,7	45 217	35 049	53,2
Céréales oléagineux et protéagineux	10 380	80 092	69 645	111,9	58 567	50 928	259,6
Maraîchage et horticulture	1 980	79 066	57 590	6,5	49 726	36 219	10,5
Viticulture AOP et IGP	6 615	29 295	22 963	29,6	-6 608	-5 180	-34,7
Viticulture Cognac	3 245	218 326	195 772	-7,1	165 188	148 123	-10,5
Fruits et autres cultures permanentes	1 110	72 563	56 554	30,0	43 122	33 609	65,0
Bovins lait	1 688	85 234	52 684	33,3	46 224	28 571	73,8
Bovins viande	8 615	53 676	41 007	12,9	27 617	21 099	31,1
Ovins	2 320	36 451	27 822	-6,6	14 459	11 036	-18,6
Caprins	889	76 324	58 487	15,3	41 982	32 171	31,5
Volailles	1 985	82 573	65 533	31,6	42 539	33 761	85,6
Polyculture - polyélevage	6 048	84 043	60 437	41,1	52 440	37 710	85,4
ENSEMBLE France métropole	300 116	92 083	67 696	28,6	56 352	41 428	55,0

Source : Agreste - RICA

Nota Bene : Les effectifs des OTEX Autres grandes cultures et Porcins ne sont pas suffisants (moins de 20 fiches RICA) en Nouvelle-Aquitaine en 2021 et/ou en 2020 pour être représentatifs. Par contre, les effectifs en OTEX viticulture sont assez nombreux pour différencier les exploitations viticoles spécialisées AOP/IGP et les autres (essentiellement du Cognac). De même il est possible au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine de distinguer les élevages ovins par rapport aux élevages caprins.

Figure 1.1 - Une hausse spectaculaire des résultats en céréales oléagineux protéagineux (COP)

Évolution et niveau de revenu EBE / ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

■ Les cercles sont proportionnels au nombre d'exploitations classées dans l'OTEX.

Les comparaisons interannuelles sont réalisées sur un échantillon « constant » constitué d'exploitations présentes à la fois en 2020 et 2021 dans la même orientation (soit 80 % de l'échantillon 2021).

Pour tenir compte de l'inflation, les évolutions 2020-2021 sont exprimées en valeurs réelles (c'est-à-dire corrigées de l'inflation). Les données 2020 ont pour cela été valorisées en euros 2021 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (source Insee).

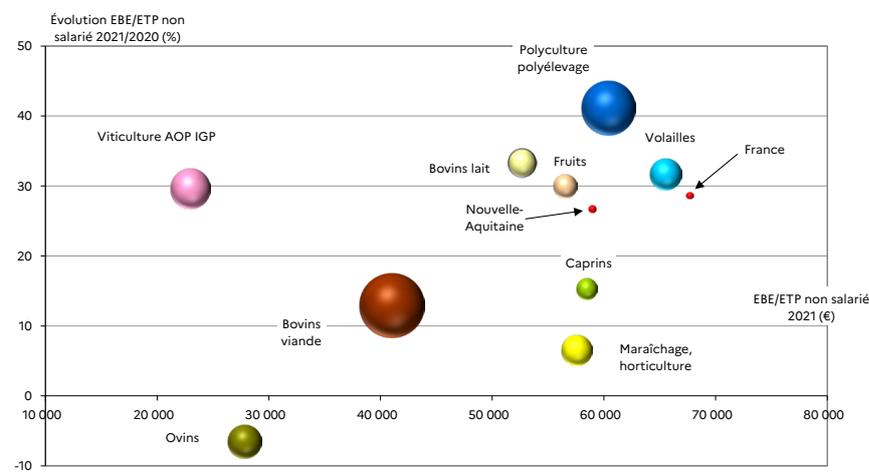
Toutes les données sont des moyennes par exploitation.

La détermination de l'OTEX (orientation technico-économique des exploitations) et de la CDEX (classe de dimension économique des exploitations) d'une exploitation se fait à partir de données physiques : surfaces des différentes productions végétales et effectifs des différentes catégories d'animaux.

À chaque hectare et à chaque tête d'animal est appliqué un coefficient, indicateur normatif de production brute standard unitaire. Ce coefficient de « PBS » (production brute standard) est établi par région, pour chaque production considérée et s'exprime en euro.

Figure 1.2 - Les élevages ovins : l'exception dans un contexte de hausse des résultats

Évolution et niveau de revenu EBE / ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

■ Les cercles sont proportionnels au nombre d'exploitations classées dans l'OTEX.

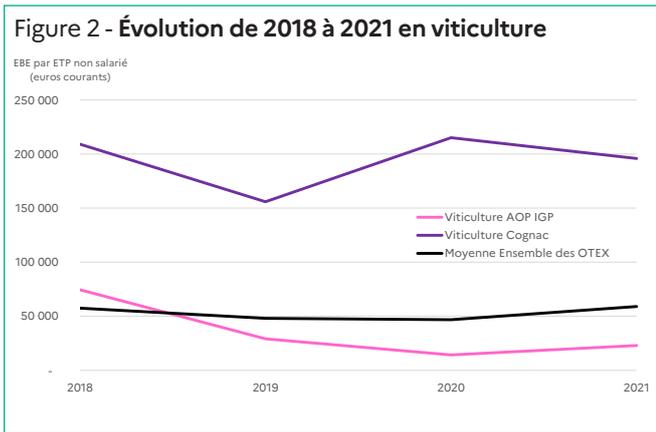
Une reprise des exportations bienvenue pour les exploitations viticoles

Après deux campagnes affectées par la crise sanitaire, les ventes de vins d'appellation reprennent, surtout à l'export. Néanmoins, les gelées printanières et les maladies grèvent les vendanges. L'EBE par ETP des viticulteurs AOP/IGP à 23 000 euros

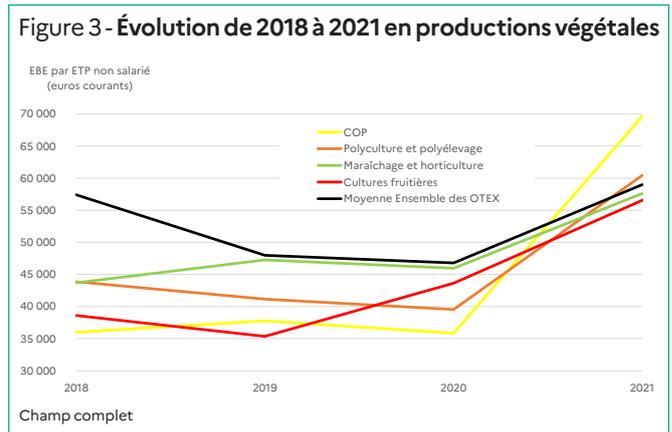
reste le plus faible revenu toutes orientations confondues, malgré une progression de 30 % (Figure 2). La part des exploitations viticoles AOP-IGP avec un EBE par ETP non salarié négatif reste importante (31 % en 2021 contre 34 % en 2020).

En Cognac, la récolte bien que dans la moyenne décennale est en retrait par rapport à l'année record 2020. La production de l'exercice est légèrement en baisse (-4 %) de même que l'EBE par ETP non salarié (-7 %).

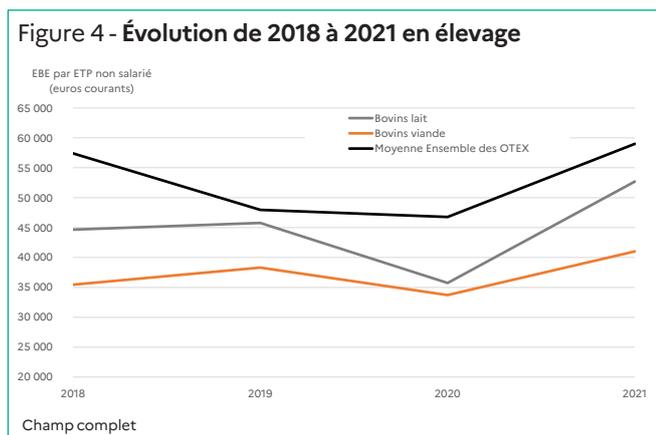
Évolution par orientation productive de l'excédent brut d'exploitation par ETP non salarié



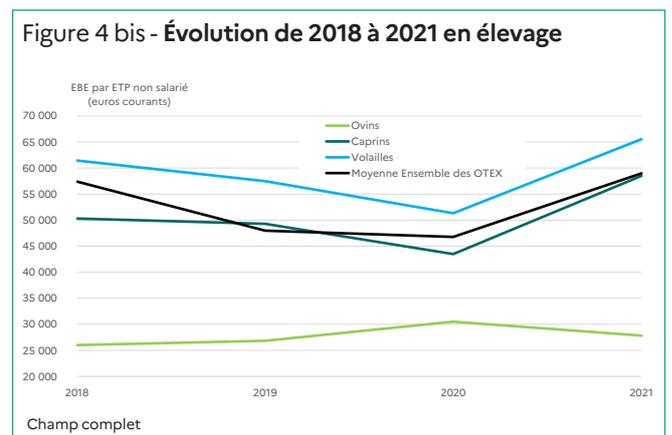
Source : Agreste - RICA



Source : Agreste - RICA



Source : Agreste - RICA



Source : Agreste - RICA

Revenus en hausse pour les productions végétales

Suite à une production catastrophique de céréales, oléagineux et protéagineux (COP) en 2020, les exploitations céréalières renouent en 2021 avec des rendements plus corrects et profitent d'une nette reprise des cours. La production de l'exercice augmente de 42 %. L'EBE par ETP non salarié s'établit à 69 600 euros (+ 112 %) mais reste bien inférieur au national (80 280 euros), notamment en raison de surfaces plus faibles (Figure 3).

Les producteurs de pommes et de prunes subissent un épisode de gel en avril. La production de l'exercice diminue de 6 %. Par suite, le montant des indemnités d'assurance versées aux arboriculteurs augmente de 115 %. L'État participe aussi dans le cadre de la reconnaissance de calamité agricole par gel (+ 66 %). L'EBE par ETP non salarié continue de progresser (+ 30 % en 2021 contre + 22 % en 2020) et s'établit à 72 600 euros.

La production de légumes est moins pénalisée par les aléas climatiques. Contrairement à celle des fruits, la production de l'exercice est en légère hausse (+ 5 %). Mais dans ce secteur moins subventionné, l'EBE par ETP en Nouvelle-Aquitaine s'accroît de 6 %, tandis qu'au niveau national l'EBE par ETP se replie de 10 %.

Productions animales, amélioration des revenus

La production de gros bovins en Nouvelle-Aquitaine poursuit sa baisse en volume. Toutefois, comme le marché européen manque de viande, les cours connaissent une embellie. L'EBE par ETP non salarié augmente de 13 % jusqu'à 41 000 euros, valeur très proche du national (Figure 4). L'offre limitée des élevages ovins combinée avec des importations en retrait permet de maintenir des prix élevés. Pourtant, l'EBE par ETP non salarié recule de 7 %. Il reste le plus faible de toutes les OTEX non viticoles avec 27 800 euros, soit une

valeur proche de 2019 (27 700 euros). La collecte régionale de lait de vache continue de diminuer, alors que les prix s'envolent. La valeur ajoutée augmente de 55 % et l'EBE de 33 % pour atteindre un ratio par ETP non salarié de 52 700 euros (65 990 euros France métropolitaine). Les livraisons de lait de chèvre se replient légèrement et les prix augmentent moins que ceux du lait de vache. Si la progression de l'EBE par ETP non salarié est donc moindre (+15 %) que pour les bovins laitiers, avec 58 500 euros il reste supérieur à celui de ces derniers.

Pour les exploitations spécialisées en volailles¹, encore frappées par une épidémie d'influenza aviaire, la production de l'exercice poursuit sa diminution (- 4 %). Suite à la mise en place de soutiens compensatoires, les subventions d'exploitations perçues s'accroissent nettement : + 161 %. Grâce à ces aides, l'EBE par ETP non salarié, mis à mal en 2020, progresse de 32 % et le RCAI par ETP de 86 %.

¹ Les résultats portant sur les exploitations spécialisées en volailles sont à interpréter avec prudence (méthodologie).

Une grande disparité des résultats

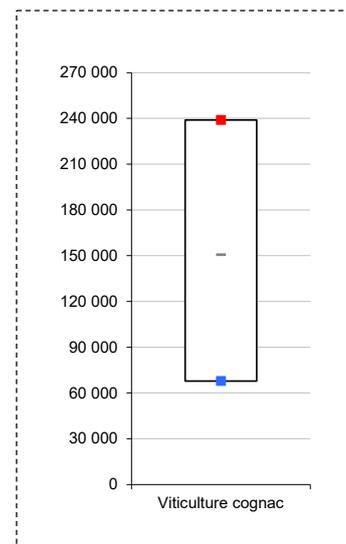
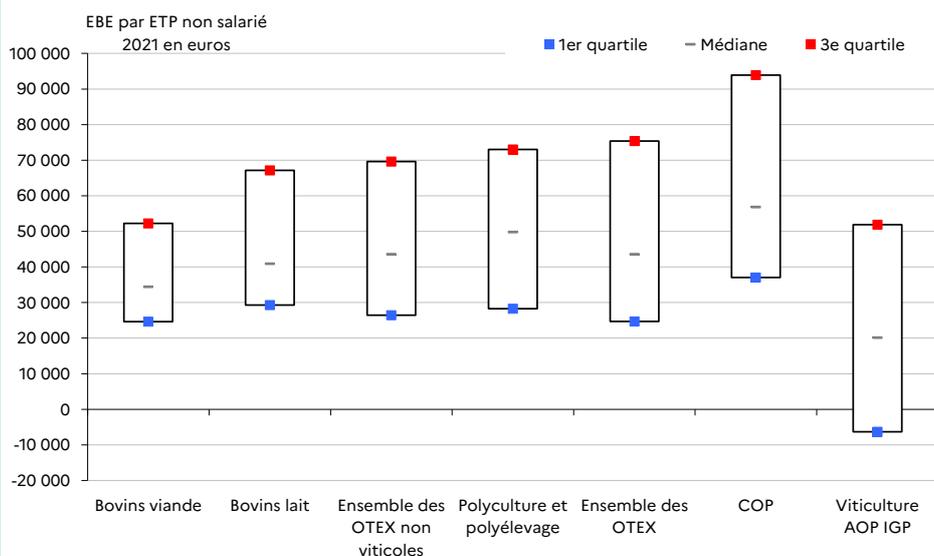
Toutes OTEX confondues, en 2021, la valeur médiane de l'EBE par ETP non salarié (partageant la population des exploitations en deux parts égales) est de 43 500 euros. La médiane est bien au-dessus de celle de 2020 (32 500 euros) et de

2019 (34 800 euros). Pour 25 % des exploitations (premier quartile), l'EBE par ETP non salarié est inférieur à 27 700 euros, mais il est de plus de 75 300 euros pour les 25 % ayant les résultats les plus élevés (dernier quartile) (Figure 5). La dispersion de

l'EBE par ETP non salarié continue à s'accroître chez les céréaliers. Même si la dispersion des résultats augmente chez les éleveurs bovins viande et lait, ils présentent toutefois les résultats les plus homogènes (Figure 6).

Figure 5 - Un quart des exploitations viticoles AOP/IGP avec un EBE par ETP non salarié inférieur à 6 320 euros

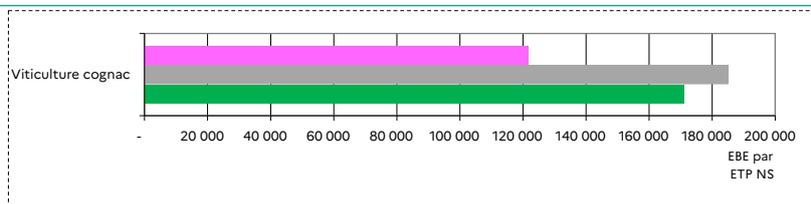
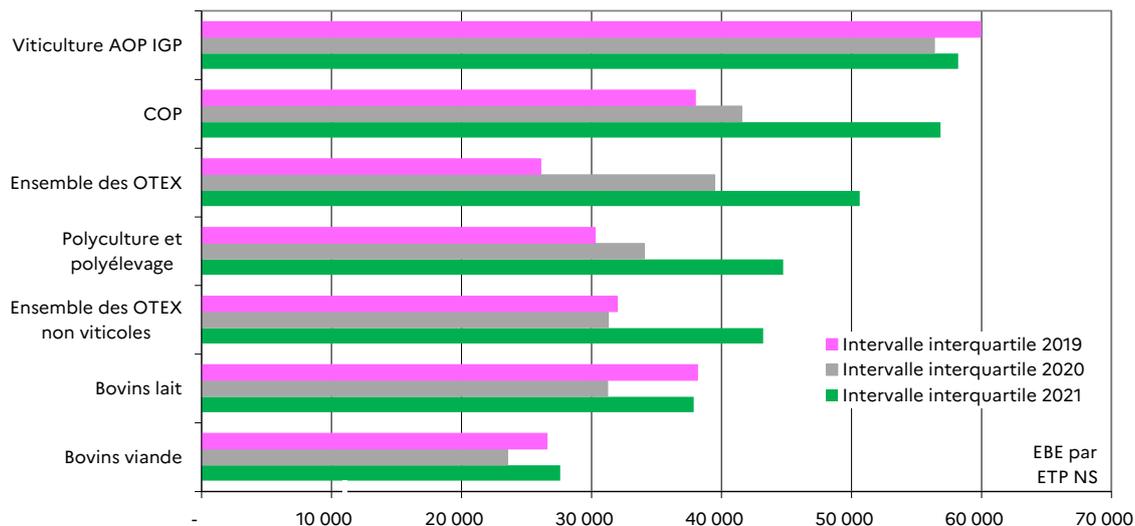
Variabilité des revenus selon les OTEX



Source : Agreste - RICA

Figure 6 - Accroissement régional de la dispersion des résultats

Évolution entre 2019 et 2021 de la variabilité des revenus par OTEX



Source : Agreste - RICA

Un recours accru aux subventions pour soutenir les exploitations en difficulté

En 2021, la très grande majorité des exploitations de Nouvelle-Aquitaine (95 % des exploitations) sont bénéficiaires de subventions d'exploitations pour une valeur moyenne de 36 000 euros (30 800 euros en 2020). Les maraîchers-horticulteurs sont les moins nombreux à bénéficier de subventions (63 % des structures).

À l'exception des viticulteurs de Cognac, les maraîchers-horticulteurs sont ceux qui perçoivent en moyenne le montant plus faible : 15 900 euros. À l'opposé, tous les éleveurs de bovins viande bénéficient de subventions et perçoivent le montant moyen le plus élevé : 49 181 euros (Tableau 2). Le montant moyen des subventions

du premier pilier est quasi stable, alors que celui du second pilier (aides en faveur du développement rural) augmente de 33 % et celui des autres subventions (aides de crises, calamités agricoles et autres aides publiques) de 73 %.

Tableau 2 - Les aides exceptionnelles soutiennent le revenu en volaille, fruits et viticulture AOP
Principales caractéristiques des subventions versées aux exploitations agricoles bénéficiaires, en euros 2021

Orientation technico-économique	Part des bénéficiaires de subventions (%)	Par bénéficiaire d'au moins une subvention							
		Montant moyen 2021 en euros	Évol. (%) 2021/2020	Dont premier pilier	Évol. (%) 2021/2020	Dont second pilier ⁽¹⁾	Évol. (%) 2021/2020	Dont autres aides ⁽²⁾	Évol. (%) 2021/2020
Bovins viande	100%	49 181	-2,7%	34 746	0,0%	12 822	-1,0%	1 612	-40,4%
Ovins	100%	37 144	0,9%	23 544	0,8%	13 110	2,7%	491	-27,3%
Caprins	100%	24 958	2,4%	18 456	-2,0%	4 960	9,3%	1 543	44,5%
Bovins lait	100%	36 319	-1,8%	26 201	2,8%	8 713	-7,8%	1 405	-28,9%
COP	100%	31 674	6,1%	25 523	3,2%	5 276	63,7%	875	-35,0%
Polyculture, polyélevage, autres	98%	44 995	10,5%	26 844	0,0%	16 207	72,5%	1 944	-31,1%
Toutes OTEX	95%	35 926	14,1%	22 057	1,1%	9 109	33,1%	4 760	73,2%
Viticulture AOP ou IGP	92%	27 868	139,3%	2 457	-2,9%	3 299	10,8%	22 112	246,4%
Viticulture Cognac	89%	10 273	0,0%	8 810	0,3%	1 046	-7,8%	417	27,7%
Volailles	89%	35 198	165,0%	11 034	0,8%	20 363	multiplié x 19	3 802	53,0%
Fruits	80%	44 166	68,2%	19 934	-0,1%	2 927	-3,6%	21 304	405,0%
Maraîchage-Horticulture	63%	15 897	-16,4%	6 364	-1,9%	1 489	9,8%	8 044	-33,6%

Source : Agreste - RICA

⁽¹⁾ Y compris aides liées à la grippe aviaire

⁽²⁾ Y compris le fonds de solidarité COVID

En 2021, les aides versées pour indemniser les exploitations frappées par la grippe aviaire ont été comptabilisées dans le second pilier, car elles sont versées par le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE). Cette indemnité concerne les éleveurs de volailles qu'ils soient spécialisés en aviculture (27 % des montants versés), mais aussi les exploitations en polyélevage (47 % des montants d'où une hausse de 72 % des aides du second pilier par rapport à 2020) ou en spécialisée COP (15 % contribuant en grande partie à une évolution de +

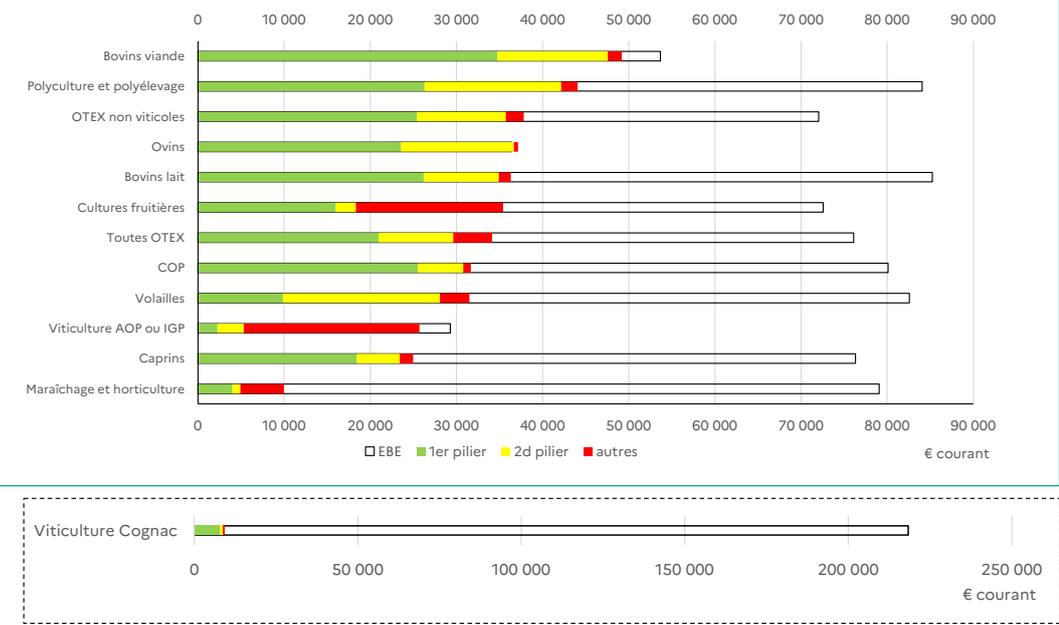
64 %). En effet, l'effectif moyen annuel de volailles diminue fortement en 2021 si bien que le poids de la production des grandes cultures fait basculer l'exploitation dans une autre orientation économique. Ainsi, l'aide grippe aviaire peut apparaître pour les exploitations en aviculture mais aussi pour celles en polyélevage et même celles spécialisées en COP (cf. *Avertissement dans la partie méthodologie*).

La hausse des autres subventions d'exploitations s'explique principalement par les indemnités versées exceptionnellement dans

le cadre du fonds de solidarité COVID. Cette aide versée pour les exploitations ayant une importante baisse de chiffre d'affaires, a surtout concerné les viticulteurs AOP/IGP. Proportionnellement, l'enveloppe allouée aux arboriculteurs est nettement plus faible. Néanmoins, ces aides du fonds de solidarité COVID ajoutées aux indemnités au titre des calamités agricoles (gel du printemps 2021) font que les autres subventions versées aux arboriculteurs ont été multipliées par cinq.

Figure 7 : Un EBE équivalent aux aides pour les éleveurs ovins

Poids des subventions dans l'EBE suivant leur origine



Source : Agreste - RICA

Une forte hausse du solde disponible en 2021

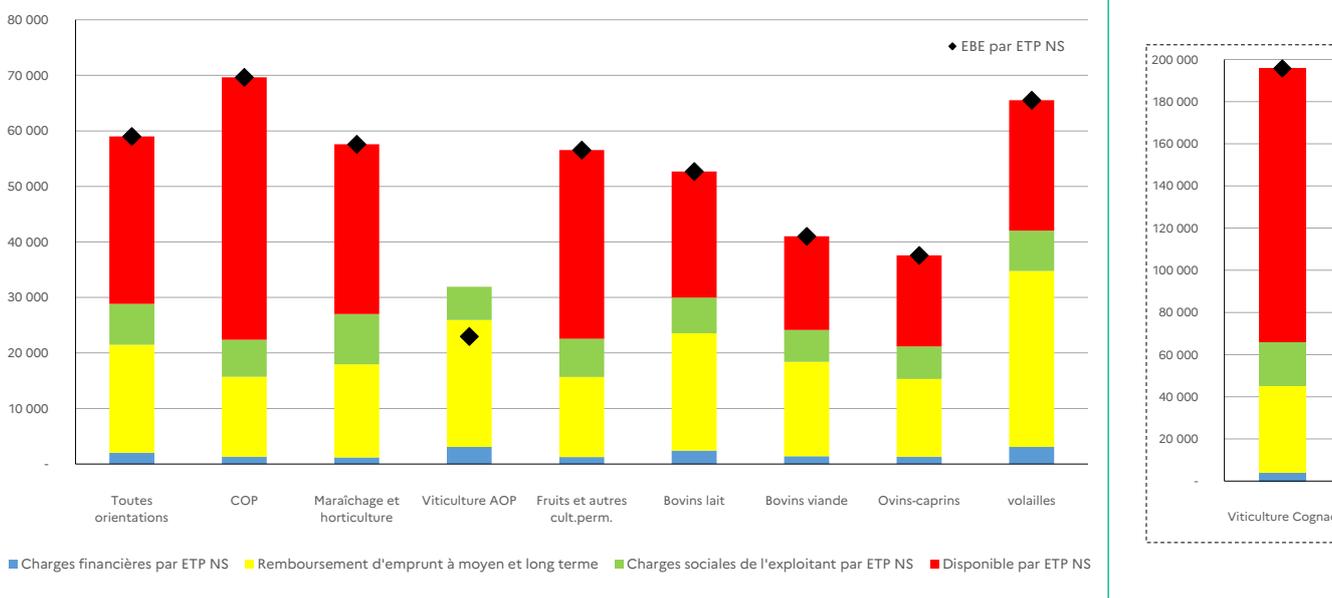
Après la baisse des résultats économiques de 2020, le net rebond de 2021 conduit à une progression importante des ressources disponibles. Une fois les annuités d'emprunts (capital et intérêts dus) à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant déduites

de l'EBE (*méthodologie*), le solde disponible par ETP non salarié atteint en 2021 une moyenne de 30 200 €. Cette valeur est en hausse de 55 % par rapport à 2020. Ce disponible permet de rémunérer l'exploitant et de développer l'exploitation en investissant (l'autofinancement pouvant être complété par un éventuel recours à l'emprunt). Il varie

fortement selon les productions, en lien avec la situation conjoncturelle et les caractéristiques structurelles propres à chaque orientation productive (*Figure 7*). De nouveau, l'EBE des exploitations viticole AOP s'avère insuffisant pour dégager des ressources disponibles.

Figure 8 : Un EBE encore insuffisant pour dégager des ressources disponibles en viticulture AOP

Solde disponible par ETP non salarié en 2021 par OTEX



Source : Agreste - RICA

Méthodologie

Les résultats économiques, présentés pour 2021, sont établis à partir des données techniques et comptables collectées chaque année sur un échantillon d'exploitations agricoles dans le cadre du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA*) européen dont le volet français est piloté par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture. En 2021, cet échantillon compte 1 128 exploitations en Nouvelle-Aquitaine et 7 159 en France métropolitaine. Ils représentent respectivement 47 289 et 306 940 exploitations dites « moyennes ou grandes » (supérieur à 25 000 euros de PBS).

Le principal indicateur économique commenté ici est l'excédent brut d'exploitation (EBE) par ETP non salarié. Ce résultat ajoute à la valeur de la production de l'année (vendue ou stockée), les subventions, mais retire les consommations intermédiaires et toutes les autres charges courantes (salaires, impôts fonciers, fermages...).

Le résultat courant avant impôts (RCAI) se déduit de l'EBE après prise en compte des amortissements (qui ne sont pas décaissables) et des charges financières.

Un solde disponible est calculé en déduisant de l'EBE les annuités d'emprunts à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant.

Les subventions d'exploitations perçues au cours de l'année N peuvent se rapporter à une campagne de production antérieure. Dans le RICA, seules sont enregistrées pour l'exercice comptable N les subventions se rapportant à la campagne de production N. Certaines subventions non encore perçues au cours de l'année sont alors estimées.

Les évolutions 2020-2021 sont, sauf mention contraire, calculées sur échantillons constants (c'est-à-dire à partir de l'échantillon des exploitations présentes à la fois dans l'échantillon du RICA 2020 et dans celui du RICA 2021) et exprimées en valeurs réelles (c'est-à-dire corrigées de l'inflation) ; la part des exploitations présentes une année donnée qui quittent l'échantillon l'année suivante étant en moyenne de 10 %. Les données 2020 ont ainsi été valorisées en euros 2021 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (source Insee).

AVERTISSEMENT

En raison de l'influenza aviaire, la mesure des évolutions 2020-2021 des résultats des exploitations spécialisées en volailles peut être entourée d'une imprécision plus importante que d'ordinaire. En effet, les abattages préventifs ou sanitaires modifient les effectifs animaux des exploitations en 2021, et donc le calcul de leur PBS. Pour certaines exploitations, cet impact peut conduire à modifier leur OTEX (les exploitations ne sont alors plus considérées comme spécialisées en volailles) ou à les faire sortir du champ du RICA (si leur PBS passe en dessous du seuil de 25 000 euros).

* Pour une présentation générale sur le RICA et la définition des concepts tels que la production brute standard (PBS) ou l'orientation technico-économique d'une exploitation (OTEX), voir la rubrique dédiée sur le site agreste. [gouv.fr : https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-RICA/methodon/](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-RICA/methodon/).

Pour en savoir plus

- « Une forte hausse des résultats économiques en 2021 pour le secteur agricole » - Agreste Primeur n° 2022-14 - décembre 2022
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2214/detail/>
- « Données du réseau d'information comptable agricole (RICA) publiées dans les rapports présentés à la CCAN du 15 décembre 2022 » - Agreste Les dossiers n° 2022-3 - décembre 2022
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2203/detail/>
- « Résultats économiques 2021 des moyennes et grandes exploitations » - Agreste Essentiel Nouvelle-Aquitaine n°35 - mars 2023
<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nouvelle-collection-r694.html>
- Données détaillées sur Agreste : https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/RICA_FRANCE_SOC2013/detail/



STATISTIQUE
PUBLIQUE

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1
Tél : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédacteur en chef : Boris SIMON
Rédactrice : Catherine HARDY
Composition : Sriset
Dépot légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2023